

REGLEMENT DE « L'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL »

ARTICLE 1. SOCIETES ORGANISATRICES

- La Banque Populaire des Alpes, ci-après dénommée « BPA », société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires, dont le siège social est situé au 2 avenue du Grésivaudan, 38 700 Corenc, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Grenoble sous le numéro 605 520 071, Activité annexe d'Intermédiaire d'Assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 006 015

Et

- La société Alpes Finance Participative, société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 15 000 euros, dont le siège social est situé au 2, avenue du Grésivaudan 38700 CORENC, enregistrée sous le numéro unique d'identification 813 044 989 RCS GRENOBLE

organisent du 2 avril au 10 juin 2016 inclus, un appel à projet avec remises de prix intitulé :

APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL

ARTICLE 2. OBJET DE L'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL

L'objet de l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL est de soutenir et de valoriser des initiatives de jeunes entrepreneurs ou de futurs entrepreneurs du sillon alpin en mobilisant les internautes autour de ces projets.

Cet appel permettra à des porteurs de projets désirant lancer une campagne de financement participatif, de soumettre leur projet à un système de votes en ligne dont les gagnants bénéficieront d'une remise de prix financier pour leur future campagne de financement participatif à lancer sur kocoriko.fr.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU DEPOT D'UN PROJET

L'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL est sans obligation d'achat et est accessible sur le site internet de financement participatif <https://www.kocoriko.fr/fr/appelaprojet2016>.

1/ Il est réservé **aux porteurs de projets entrepreneuriaux désirant lancer une campagne de financement participatif sur kocoriko.fr entre le 14 juin 2016 à 00:00 et le 31 décembre 2016 à 23:59.**

2/ Le porteur de projet atteste **connaître le principe du financement participatif par le don avec contreparties, être prêt à s'impliquer pour faire de sa campagne une réussite et à fournir tous les justificatifs d'identification exigés.**

3/ L'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL est ouvert à :

- Toute personne physique âgée de 18 à 35 ans révolus au 2 Avril 2016 qui a un projet de

création d'entreprise,

- Toute entreprise commerciale ou artisanale créée depuis moins de 4 ans au 2 avril 2016.

4/ La participation à l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL est ouverte à toute personne physique (à l'exclusion des membres du personnel de la BPA) ou à toute entreprise, **domiciliée sur le sillon alpin à savoir :**

- départements des Alpes de Haute-Provence, de la Drôme, des Hautes-Alpes, de la Savoie et de la Haute Savoie,

- département de l'Ain, pour les cantons de Belley, Lhuis, Seyssel, Virieu le Grand, Collonges, Ferney-Voltaire, Gex et Bellegarde,

- Département de l'Isère, exception des arrondissements de Vienne et de la Tour du Pin,

- arrondissements de Tournon et de Privas (exception faite des cantons d'Annonay et d'Aubenas) dans le département de l'Ardèche.

Une seule participation par personne est autorisée.

La participation à l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours en vigueur en France.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion de l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL et la non attribution de la dotation que ce participant aurait pu éventuellement avoir, ou, si ce participant a reçu une dotation, sa restitution immédiate, sans que la responsabilité des sociétés organisatrices ne puisse être engagée. Les projets déposés doivent être ceux des candidats.

ARTICLE 4. MODALITES DE PARTICIPATION AU DEPOT D'UN PROJET

La participation à l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL **débutera le 2 avril** et prendra fin le 10 mai 2016 inclus et consistera à :

- décrire son projet, remplir toutes les données obligatoires mentionnées dans le formulaire accessible sur la page <https://www.kocoriko.fr/fr/appelaprojet2016> et communiquer une vidéo de présentation de leur projet de 1 à 2 minutes maximum.

- accepter le présent règlement et les [conditions générales de kocoriko](#) (cf annexe).

ARTICLE 5. SELECTION DES PROJETS ET MODALITES DE PARTICIPATION AU VOTE

1/ Une pré-sélection des projets pour le vote en ligne pourra être effectuée au plus tard le 20 Mai 2016 si le nombre de dossiers déposés et éligibles dépasse quinze (15).

Cette pré-sélection sera réalisée par les collaborateurs de la Société ALPES FINANCE PARTICIPATIVE sans possibilité de contestation des porteurs de projets. Les porteurs de projet seront informés de leur pré-sélection par e-mail au plus tard le 23 mai 2016.

2/ Vote en ligne pour l'attribution des « Prix KOCORIKO du Public » et « Prix KOCORIKO des Sociétaires » (voir article 6) : du 23 Mai à 12:00 au 5 juin 2016 à 17:00.

Le vote est ouvert à toute personne physique ou morale dotée d'une adresse email et est accessible via la page <https://appelavote2016.kocoriko.fr>.

L'internaute votant s'identifiera grâce à son adresse email et pourra voter pour 1 ou plusieurs projets de son choix. L'adresse email ne pourra être utilisée qu'une seule fois par projet. L'internaute devra confirmer son vote en cliquant sur un lien (envoyé par notification sur sa boîte mail).

Les projets primés pour le Prix du Public et le Prix des Sociétaires feront l'objet d'une information auprès des porteurs de projet par e-mail au plus tard le 06 juin 2016 à 23h59.

3/ Vote en ligne pour le Prix des collaborateurs de la BPA : du 07 juin 00:00 au 10 juin 17 :00
Le projet primé pour le Prix des collaborateurs fera l'objet d'une information auprès du porteur de projet par e-mail au plus tard le 12 juin 2016.

ARTICLE 6. PRESENTATION ET ATTRIBUTION DES PRIX

6 prix remis par la BPA seront attribués pour un montant total de 15.000€ à 4 lauréats, selon les suffrages obtenus lors du vote en ligne :

1/ Prix KOCORIKO du Public : 2000 € attribués pour chacun des 2 projets ayant reçu le plus de voix de la part de l'ensemble des votants.

2/ Prix KOCORIKO des Sociétaires : 2000 € attribués pour chacun des 2 projets ayant reçu le plus de voix de la part des sociétaires, parmi ceux non primés par le prix du public (identifiés grâce à leur adresse mail renseignée dans la base clients de la BPA).

3/ Prix KOCORIKO des collaborateurs de la Banque Populaire des Alpes : 2000 € attribués pour le projet ayant reçu le plus de voix de la part des collaborateurs BPA (identifiés par leur adresse mail professionnelle), parmi les 4 projets primés .

4/ Prix KOCORIKO du Jury : dotation supplémentaire de 5000€, dont 1000€ sous forme d'une campagne de communication sur les réseaux sociaux proposée par un prestataire spécialisé dans les campagnes de marketing digital. Il est réservé aux porteurs de projet ayant reçu un des prix précédents. Le Jury est constitué de représentants du monde entrepreneurial et le porteur de projet sera convié le 13 juin au siège de la BPA pour présenter son projet sous forme de pitch, présentation orale succincte (visioconférence possible si le porteur de projet est équipé de ce dispositif).

En cas d'ex-aequo, les collaborateurs de la société Alpes Finance Participative choisiront le vainqueur du prix en question.

Les voix des clients sociétaires compteront dans le décompte des voix pour le Prix des Sociétaires et le Prix du Public.

Les dotations sont personnelles, incessibles et **ne seront versées que lors de l'amorçage de la campagne de financement participatif que les lauréats lanceront sur kocoriko.fr avant le 31 décembre 2016.**

ARTICLE 7. PUBLICITE ET PROMOTION DES CANDIDATS

Du seul fait de l'acceptation du présent règlement, les candidats autorisent les sociétés organisatrices à utiliser en tant que tel leur nom, prénom, ville de résidence, image, le nom de leur projet et de leur marque et les productions audio-visuelles réalisées dans le cadre de leur projet dans toutes manifestations publicitaires ou promotionnelles liées au présent Concours, en France métropolitaine et d'Outre-Mer, et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation et cela pour une durée de 1 (un) an à compter de la notification du gain.

ARTICLE 8. EXCLUSIONS ET POURSUITES

La participation à l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent Règlement. Toute fraude, ou tentative de fraude d'un participant, entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites. L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de générer des votes de manière déloyale d'un participant, de façon mécanique ou autre est proscrite. La violation de cette règle entraînera l'élimination définitive du participant ainsi que la restitution immédiate de la dotation s'il en a fait l'objet.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels que des automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants seraient automatiquement éliminés.

Les sociétés organisatrices pourront annuler tout ou partie de l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elles se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et /ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Les autres clauses et conditions du règlement susvisé restent inchangées.

ARTICLE 8. LIMITATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité des sociétés organisatrices ne saurait être encourue lorsque le présent APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de leur volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement pourront éventuellement être publiées pendant l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement et seront consignées chez l'huissier détenteur du règlement.

Les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues responsables en cas de dysfonctionnement des sites Internet <https://www.kocoriko.fr/fr/appelaprojet2016> et <https://appelavote2016.kocoriko.fr> empêchant tout accès à l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL. Les sociétés organisatrices mettent tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne sauraient être tenues responsables des erreurs (notamment d'affichage sur le Site, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur Site, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du participant, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements

informatiques, des logiciels; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL ou ayant endommagé le système d'un participant. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation à l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL se fait sous son entière responsabilité.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique de l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant aux sociétés organisatrices. Ces dernières se réservent le droit d'interrompre l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL.

De même, la participation à cet APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

ARTICLE 9. MODIFICATION DE L'OPERATION

Les sociétés organisatrices se réservent à tout moment le droit de modifier, d'annuler, d'écourter ou de prolonger la présente opération sans que cette décision ne puisse être mise en cause par les participants et sans qu'un quelconque dommage moral ou financier pour les participants n'ait à être indemnisé.

ARTICLE 10. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend sera soumis aux juridictions compétentes relevant du ressort de Grenoble.

ARTICLE 11. DONNES PERSONNELLES

Les données collectées dans le cadre du présent APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL sont indispensables pour y participer. Le participant autorise expressément la banque à traiter en mémoire informatisée les données le concernant conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, et à les communiquer à des sous-traitants, ainsi qu'à des entités du Groupe bancaire coopératif BPCE ou à ses partenaires, à des fins de prospection commerciale. Il peut, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement, notamment à des fins de prospection commerciale. Pour exercer ses droits d'accès, de rectification ou d'opposition, le client doit s'adresser par écrit à : Banque Populaire des Alpes, Service Qualité - Relations Clients, 30 avenue Charles de Gaulle CS 80017 74808 La Roche sur Foron Cedex. Les frais d'envoi de ce courrier seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande.

Les données collectées sont obligatoires pour participer à l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin de l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 12. DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez l'huissier de justice :

Franck MAZOYER
34 bd Maréchal Foch
38000 GRENOBLE

Le règlement complet de l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL est disponible sur le Site <https://www.kocoriko.fr/fr/appelaprojet2016> et peut être obtenu sur simple demande écrite envoyée à l'adresse mail contact@kocoriko.fr de l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL avant **le 5 juin 2016**.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement se verra privé de son droit de participer à l'APPEL A PROJET ENTREPRENEURIAL ainsi que, le cas échéant, de son gain.

ANNEXE

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SITE KOCORIKO

Version Janvier 2016

A. Préambule	1
B. Utilisation du site.....	2
C. Présentation et publication des Projets	4
D. Financement des Projets	5
E. Règles sur la diffusion de messages sur le Site.....	7
F. Responsabilités du Site	7
G. Dispositions diverses	8
H. Conditions générales d'utilisation du service de paiement S-Money	9

A. Préambule

1. Mentions légales

La société ALPES FINANCE PARTICIPATIVE, Société par actions simplifiée au capital social de 15.000 €, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 813 044 989, dont le siège social est fixé 2 avenue du Grésivaudan, 38700 CORENC (ci-après dénommée « La Société ») administre le site web « Kocoriko » disponible à l'adresse <https://www.kocoriko.fr> (ci-après dénommée « Le Site »).

2. Finalités de du Site

Le site a pour activité de servir d'intermédiaire entre les porteurs de projets et les contributeurs afin de permettre :

- A tout Porteur de projet de soumettre son projet en ligne sur le site (en exposant du contenu textuel, photos et vidéos) en vue de trouver un financement
- A tout Contributeur de financer le projet de son choix (par carte bancaire ou chèque)

3. Définitions

Les définitions ci-dessous ont une signification identique qu'elles soient utilisées au singulier ou au pluriel.

« **Carte bancaire** » : désigne toute carte de paiement ou de crédit valable en France et en cours de validité ; elle permet à un Contributeur d'apporter une Contribution à un Projet présenté sur le Site.

« **Compte** » : compte de Monnaie Electronique ouvert par S-Money dans ses livres au nom de l'Utilisateur.

« **Contrepartie** » : avantage qu'un Porteur de projet peut accorder à un Contributeur en échange de sa Contribution.

« **Contributeur** » : toute personne qui s'est inscrite sur le Site et a participé financièrement à une collecte de fonds afin de financer un ou plusieurs Projets de son choix.

« **Contribution** » : toute autorisation de prélèvement donnée par l'intermédiation du Site par un Contributeur à destination d'un Porteur de projet ayant pour objet le financement d'un Projet.

« **Contribution débitée** » : toute Contribution dont le montant a effectivement été débité du compte du Contributeur et crédité au profit du Porteur de projet.

« **Compte de monnaie électronique** » : compte technique ouvert par S-MONEY au nom de l'Utilisateur sur lequel sont stockées les unités de monnaie électronique émises ou reçues.

« **Espace personnel** » : espace en ligne réservé à chaque Utilisateur pour utiliser à la fois les fonctionnalités du Site et le service S-MONEY, accessible sur le Site par la saisie des identifiants personnels que le Site met à sa disposition.

« **Monnaie électronique** » : valeur monétaire qui est stockée sous forme électronique.

« **Objectif de collecte** » : il s'agit du montant total du besoin de financement défini par la Porteur de projet pour la réalisation de son Projet. Un ou plusieurs paliers intermédiaires peuvent être définis.

« **Période de collecte** » : période pendant laquelle les Contributeurs peuvent financer le Projet de leur choix.

« **Porteur de projet** » : toute personne qui s'est inscrite sur le Site dans l'objectif de présenter un ou plusieurs Projets afin de collecter des fonds auprès de Contributeurs en vue de son (leur) financement. Le Porteur de projet donne mandat au Site de collecter en son nom son financement.

« **Profil** » : désigne le Compte et l'Espace personnels de l'Utilisateur.

« **Projet** » : toute initiative à but lucratif ou non lucratif portée par un Porteur de projet.

« **Site** » (ou « **kocoriko.com** » ou « **kocoriko.fr** ») : site communautaire, propriété exclusive de la Société, dont l'objet est notamment de permettre aux Porteurs de Projets de promouvoir leurs Projets et aux Utilisateurs d'apporter leur soutien par les Contributions collectées sur le Site pour la réalisation d'un Projet ;

« **Société** » : société Alpes Finance Participative, Société par actions simplifiée au capital social de 15.000 €, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 813 044 989, dont le siège social est fixé 2 avenue du Grésivaudan, 38700 CORENC

« **Utilisateur** » : toute personne inscrite sur le site et ayant donc aussi accepté ces conditions générales.

« **Visiteur** » et le « **Visiteur abonné** » : toute personne qui se rend sur le Site pour consulter le contenu et les informations publiés sur le Site sans y être inscrite. Le « **Visiteur abonné** » désigne un Visiteur qui a renseigné uniquement son adresse mail pour recevoir en automatique la lettre d'informations.

4. [Champ d'application](#)

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après « **Les Conditions Générales** ») s'appliquent à l'ensemble des services proposés par la Société sur le Site et pendant toute la durée d'utilisation du Site

Les Utilisateurs déclarent prendre connaissance des présentes Conditions Générales d'Utilisation du site intégrant les Conditions Générales d'utilisation du service S-Money et les accepter en intégralité pour pouvoir bénéficier des services du Site.

B. Utilisation du site

Chaque Visiteur et Utilisateur a, de manière générale, pour obligations de :

- respecter les lois et règlements en vigueur,
- se comporter de façon loyale à l'égard de la Société et des autres Visiteurs et Utilisateurs,
- respecter les Droits de Propriété Intellectuelle afférents aux contenus fournis par la Société et les Utilisateurs sur le Site,
- ne communiquer que des données exactes et fidèles relativement à son état civil et ses coordonnées personnelles, et
- ne prendre aucun engagement pour un tiers.

1. [Visite du site](#)

Le Site peut être visité par toute personne, sans obligation d'inscription. Si le Visiteur veut recevoir des informations sur l'actualité du Site, ou s'il veut être Utilisateur du Site, il doit procéder à son inscription.

2. [Inscription au Site](#)

Le Visiteur peut s'inscrire sur le Site et ainsi devenir Utilisateur en remplissant l'ensemble des champs obligatoires figurant dans le formulaire d'inscription disponible sur le Site.

L'Utilisateur s'engage à remplir le formulaire d'inscription en fournissant des informations exactes à la date de l'inscription et à informer la Société de tout changement de ces informations intervenu après l'inscription.

La Société se réserve le droit de supprimer le Compte de l'Utilisateur en cas de violation de ces obligations. Par ailleurs, la Société se réserve le droit de refuser une inscription à tout Utilisateur qui ne remplirait pas les conditions de bonne moralité, et cela sans avoir à en justifier les raisons.

Lorsque les conditions nécessaires à l'inscription sont remplies, l'Utilisateur dispose d'un identifiant (« email ») et d'un mot de passe qui sont strictement personnels et confidentiels et qui ne devront pas être communiqués, ni partagés avec des tiers. Ces informations permettront la connexion au Profil personnel de chaque Utilisateur.

Tout accès, utilisation ou transmission de données est réputé avoir été effectué par l'Utilisateur teneur du compte concerné. L'Utilisateur est tenu d'informer la Société de toute perte de ses identifiants de connexion.

Une personne physique peut s'inscrire sur Le Site dès lors qu'elle est majeure et a la capacité de contracter telle que définie aux Articles 1123 et 1124 du Code Civil.

L'Utilisateur représentant une personne morale (entreprise, association ou toute autre entité juridique de droit public ou privé) peut inscrire une personne morale à condition d'être le représentant légal de la structure juridique et/ou déclarer disposer d'une capacité à consentir en agissant au nom de ladite personne morale.

L'Utilisateur s'engage à ne créer aucun autre compte que celui initialement créé.

Cette inscription permet aux Utilisateurs d'accéder à leur Espace Personnel, de pouvoir ainsi, à leur convenance, effectuer une Contribution pour financer un Projet ou déposer un Projet et être informé des actualités du Site.

[3. Inscription à la Lettre d'Informations Kocoriko](#)

Ce service est proposé en ligne sur le Site et permet à tout Visiteur qui le souhaite de recevoir par mail les informations sur les nouveaux Projets publiés, l'avancement de Projets, l'actualité du Site. L'accès à ce service nécessite de renseigner son adresse mail. Dans ce cas, le Visiteur devient Visiteur Abonné.

[4. Suspension de l'accès au Site](#)

En cas de violation des conditions d'accès au Site et d'utilisation des services proposés sur le Site, la Société se réserve le droit de suspendre l'accès au Site et l'utilisation des services aux Utilisateurs concernés unilatéralement et sans notification préalable.

[5. Propriété intellectuelle](#)

Le droit de reproduction aux termes du Code de propriété intellectuelle ne s'entend qu'aux fins de représentation sur écran monoposte et est strictement réservé à un usage privé. Toute reproduction, distribution ou publication de contenus à usage commercial ou collectif sans autorisation écrite préalable émanant de la Société est interdite.

Tout Utilisateur doit s'assurer qu'il détient les droits, notamment de propriété intellectuelle nécessaire à la publication des contenus qu'il diffuse.

L'Utilisateur est informé que leur diffusion sur le Site ne protège pas ses contenus et qu'il lui appartient de les protéger par ailleurs.

La Société n'acquiert aucun droit de propriété sur le contenu présenté par les Utilisateurs. Dès lors qu'un Utilisateur rend accessible un contenu à d'autres Utilisateurs (individuellement ou par groupe), cet Utilisateur déclare accepter que ceux-ci disposent, à titre gratuit et à des fins exclusivement personnelles, de la faculté de visualiser et partager le contenu de l'Utilisateur sur le Site ou à partir du Site, sur d'autres supports de communications électroniques (notamment, les téléphones mobiles) et ce, pendant toute la durée de l'hébergement du contenu de l'Utilisateur sur le Site.

Si un Utilisateur souhaite donner une autre exploitation, notamment commerciale, au contenu d'un autre Utilisateur, il appartient au premier d'obtenir préalablement de l'Utilisateur dont il souhaite exploiter le contenu les autorisations nécessaires.

En outre, pendant la durée de l'hébergement du contenu du Porteur de projet sur le Site et dans le strict cadre des fonctionnalités permettant de rendre accessible le Site via Internet ou d'autres supports de communications électroniques, l'Utilisateur autorise la Société à reproduire / représenter son contenu et, en tant que de besoin, en adapter le format à cet effet.

L'Utilisateur est par ailleurs informé que, compte tenu des caractéristiques intrinsèques d'Internet, les données transmises, notamment le Contenu présenté par l'Utilisateur, ne sont pas protégées contre les risques de détournement et / ou de piratage, ce dont la Société ne saurait être tenue responsable. Il appartient à l'Utilisateur, le cas échéant, de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ces données.

6. Responsabilité des Utilisateurs relative au contenu du Site

Toutes les informations fournies par un Utilisateur dans le cadre des présentes Conditions Générales sont exactes et à jour dans tous leurs aspects significatifs à la date à laquelle elles sont fournies ou, le cas échéant, à la date à laquelle elles se rapportent. L'Utilisateur garantit la Société contre tout recours de toute personne (en ce incluant des Utilisateurs, des Visiteurs, et plus généralement, des tiers) concernant la reproduction et la diffusion de ces contenus et informations.

L'Utilisateur ne manque à aucune des dispositions légales, réglementaires et administratives qui lui sont applicables et dont le non respect porterait atteinte à sa capacité à satisfaire à ses obligations au titre des présentes Conditions Générales. En particulier, l'Utilisateur détient l'ensemble des droits relatifs aux contenus et aux informations fournis à la Société, aux Visiteurs et aux Utilisateurs.

Les Utilisateurs sont seuls responsables de l'intégralité des contenus qu'ils transmettent sur le Site et des conséquences qui en résultent. Ainsi, les Utilisateurs garantissent ne pas transmettre de contenus constituant une violation des Droits de Propriété Intellectuelle, une atteinte aux personnes (notamment diffamation, insultes, injures, etc.), au respect de la vie privée, une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (notamment, apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie enfantine, etc.). La transmission desdits contenus est rigoureusement interdite. En cas d'atteinte aux lois en vigueur, aux bonnes mœurs, aux conditions présentes d'utilisation ou pour toute autre raison librement interprétée, la Société se réserve le droit d'exclure pour une durée limitée ou de façon définitive les Utilisateurs qui se seront rendus coupables de telles infractions et de supprimer des informations et les renvois à ces informations. En cas de besoin, l'utilisateur devra faire figurer la source des informations et données mises en ligne sur le Site.

La Société met notamment à disposition des Utilisateurs un forum d'expression sur les Projets exposés par les Porteurs de Projets. La Société n'entend assumer aucune responsabilité rédactionnelle pour les opinions, les comptes rendus, les conseils, les textes ou pour tout autre contenu échangé dans le cadre de ses services.

C. Présentation et publication des Projets

1. Définition du sillon alpin

Seuls les Projets du sillon alpin peuvent être publiés sur le Site, cela concerne donc :

- Soit les Porteurs de projet qui sont domiciliés dans la circonscription territoriale suivante :
 - départements des Alpes de Haute-Provence, de la Drôme, des Hautes-Alpes, de la Savoie et de la Haute Savoie,
 - département de l'Ain, pour les cantons de Belley, Lhuis, Seyssel, Virieu le Grand, Collonges, Ferney-Voltaire, Gex et Bellegarde,
 - Département de l'Isère, exception des arrondissements de Vienne et de la Tour du Pin,
 - arrondissements de Tournon et de Privas (exception faite des cantons d'Annonay et d'Aubenas) dans le département de l'Ardèche.
- Soit les Projets qui profitent véritablement et directement au sillon alpin tel que défini ci-dessus.

2. Le Porteur de projet

Le Porteur de projet peut être une entreprise (personne morale de droit public ou privé (autre qu'une association), une association (fonds de dotation, fondation ou association à but non lucratif soumis à la loi du 1er juillet 1901) ou un particulier (personne physique jouissant à la date de son inscription sur le Site de pleine capacité juridique au regard de la loi qui lui est applicable) qui a créé un Profil Porteur de projet sur le Site dans l'objectif d'apporter et de promouvoir un ou plusieurs Projets. Toute personne ayant créé un Profil porteur donne mandat à la Société de collecter en son nom pour le Projet présenté. Au surplus des informations nécessaires à la création d'un Profil « Utilisateur », le Profil « Porteur de projet » nécessite, en fonction du type de porteur :

- carte d'identité et justificatif de domicile pour une personne physique ;
- K-Bis et SIREN pour les sociétés ;
- Statuts et récépissé de déclaration en préfecture pour les associations

Par ailleurs, d'autres documents pourront être demandés aux Utilisateurs, conformément aux Conditions Générales d'Utilisation du service de paiement S-Money.

3. Présentation du Projet

Le Porteur de projet est entièrement responsable de la présentation du Projet publiée sur le Site et doit s'assurer notamment que cette présentation ne saurait induire les Visiteurs et Utilisateurs en erreur.

Le Porteur de projet reconnaît que la fourniture d'informations trompeuses, incomplètes ou erronées est susceptible d'engager sa responsabilité à l'encontre de la Société, des Visiteurs et Utilisateurs et assume l'entière responsabilité des conséquences résultant de toute omission ou négligence à cet égard.

4. Sélection des Projets

La Société sélectionne les Projets à publier sur le Site notamment selon les critères ci-dessous :

- Les Projets doivent correspondre aux critères fixés à l'article C.1
- La finalité du Projet doit pouvoir intéresser un large public
- Le Projet doit présenter un intérêt fort pour le Porteur de projet et/ou pour ses bénéficiaires.

La Société se réserve le droit d'accepter ou de refuser la publication des Projets sur le Site par une simple notification au Porteur de projet, et sans obligation de justifier sa décision.

La Société pourra demander des modifications relatives aux paramètres du Projet. Si aucun accord relatif à ces modifications n'est intervenu dans un délai de 30 jours à compter de la demande, le Projet sera considéré comme refusé.

En cas de manquement grave à ces CGU constaté au cours de la collecte par le Porteur de projet, la Société pourra interrompre la diffusion du Projet sur le Site. En cas d'arrêt complet exigé, les Contributions éventuelles seront remboursées conformément aux modalités précisées à l'article D.3 des présentes, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être exigé par les Contribueurs ou par le Porteur de projet.

5. Promotion sur le site

Le Porteur de projet autorise la Société à exploiter les informations contenues dans son Projet pour faire la promotion du Projet ou du Site. Le Porteur de projet cède ses droits à la Société pour qu'elle puisse utiliser, reproduire, représenter ou adapter le contenu du Projet, dans le cadre de sa communication.

6. Obligation des Porteurs de projet

Le Porteur de projet est responsable du traitement fiscal et comptable des fonds collectés via le Site. Il est le seul responsable de la bonne réalisation de son Projet et de la rétribution des Contreparties aux Contribueurs. La responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être engagée si un Porteur de projet ne respecte pas ses obligations.

Le Porteur de projet s'engage également à ne fournir aucune Contrepartie illicite.

D. Financement des Projets

1. Collecte des contributions

Les Contribueurs peuvent apporter leur Contribution sur un ou plusieurs Projets de leur choix, le montant des Contributions étant défini librement, dans la limite d'un seuil de 2500€ pour les paiements par Carte Bancaire. Aucune commission n'est perçue par le Site sur ces Contributions.

Le Site permet de proposer aux Contribueurs d'apparaître de façon anonyme dans la liste des Contribueurs à un Projet.

2. Règlement par Carte bancaire ou chèque

Le règlement des Contributions s'effectue par Carte bancaire ou par chèque, ou par tout autre moyen pouvant être proposé par le Site dans le futur.

Pour le paiement par Carte bancaire :

La Société a choisi de faire confiance à S-MONEY pour la gestion des services de monétique par Carte Bancaire. Pour utiliser le système de paiement par Carte bancaire, le Contributeur accepte les Conditions Générales d'Utilisation de la monnaie électronique de S-MONEY (cf article H. Conditions Générales d'utilisation du service de S-MONEY, mises également à disposition sur le site).

La Contribution par Carte bancaire est immédiatement débitée du compte bancaire du Contributeur.

Pour le paiement par chèque :

Les chèques sont établis à l'ordre du Porteur de projet et doivent être envoyés à l'adresse suivante :
Alpes Finance Participative – Kocoriko
2 avenue du Grésivaudan
38700 CORENC

Ceux-ci sont conservés par la Société jusqu'à la fin de la Période de collecte. Puis, dans le cas de la réussite de la collecte, ils sont adressés au Porteur de projet dans un délai de 8 jours ouvrés pour leur encaissement.

3. Suivi des Contributions

La levée de fonds est constatée lorsque la Période de collecte est achevée. Le montant de la collecte est déterminé en tenant compte des éventuelles rétractations des Contributeurs.

Levée de fonds aboutie :

Une levée de fonds est considérée aboutie si, à la fin de la Période de collecte, au minimum le premier palier (ou l'Objectif de collecte si la collecte est faite sans palier) est atteint.

En cas de levée de fonds aboutie, les contributions deviennent irrévocables. Les Contributions collectées sont versées sur le Compte du Porteur de projet dans un délai maximum de 8 jours ouvrés à compter de la date de fin de collecte.

La facture correspondante est communiquée au Porteur de projet.

Levée de fonds non aboutie :

S'agissant des Projets financés par paliers : une levée de fonds non aboutie est constatée lorsque, à la fin de la Période de collecte, le premier palier n'est pas atteint.

S'agissant des Projets financés sans paliers : une levée de fonds non aboutie est constatée lorsque, à la fin de la Période de collecte, le financement complet n'a pas été atteint.

En cas de levée de fonds non aboutie, le remboursement du Contributeur s'effectuera selon les modalités ci-dessous :

Modalités de remboursement : si le paiement a été réalisé par Carte bancaire, le remboursement se fera par le crédit de la carte bancaire du Contributeur (celle qui a été utilisée pour le paiement) du montant de la Contribution ; les fonds seront ainsi reversés directement sur le compte bancaire du Contributeur.

Si le paiement a été effectué par chèque, un justificatif du chèque annulé sera adressé au Contributeur.

4. Annulation des Contributions

Le Contributeur peut demander l'annulation sans frais de sa contribution jusqu'à trois jours calendaires de l'échéance effective de la Période de collecte des Contributions. Les modalités de remboursement sont décrites ci-dessus à l'article D.3. La demande d'annulation d'une Contribution est faite dans l'Espace personnel du Contributeur.

5. Délivrance des reçus fiscaux

Les Porteurs de projet habilités à délivrer des reçus fiscaux sont chargés d'établir et de transmettre par l'intermédiaire du Site aux Contributeurs les reçus fiscaux éventuels.

La délivrance du reçu fiscal ne relève pas de la responsabilité du Site. Toute réclamation relative à la production desdits reçus fiscaux et aux informations y figurant devra être adressée directement par le Contributeur au Porteur de projet.

6. Intermédiation par le fonds de dotation BPA

Cette rubrique est réservée aux Porteurs de projet ayant une structure d'associations d'intérêt général au sens de la loi.

Dans l'hypothèse où un fonds de dotation habilité à faire appel à la générosité publique serait constitué par la Banque Populaire des Alpes, le Porteur de projet agissant en qualité d'association d'intérêt général dispose de la possibilité d'obtenir son financement via ledit fonds de dotation.

Toute réclamation ou information relative à la production desdits reçus fiscaux et aux informations y figurant devra être adressée directement par le Contributeur au fonds de dotation de la Banque Populaire des Alpes.

7. Commission due sur la collecte

En cas de levée de fonds aboutie, la commission est due par les Porteurs de projet et est calculée en pourcentage de la somme finale effectivement collectée grâce au Site et s'élève à 8% TTC de cette somme (ces frais correspondent à la commission de la Société pour le service d'intermédiation et aux frais de transactions bancaires).

8. Taxes applicables et obligations fiscales

Les Porteurs de projet s'engagent à payer toute taxe et tout impôt résultant de l'opération de financement des Projets réalisée par l'intermédiaire du Site.

Il appartient à chaque Contributeur et Porteur de projet de se renseigner sur ses obligations fiscales découlant de la contribution et de la collecte des Contributeurs conformément aux dispositions de la loi française en vigueur.

E. Règles sur la diffusion de messages sur le Site

1. Responsabilité des contenus

Les Utilisateurs, Contributeurs ou Porteurs de projet s'interdisent de poster tout contenu (quelle qu'en soit la forme : texte, vidéo, image,...) susceptible d'induire en erreur les autres Visiteurs ou Utilisateurs du site, ou constituant une fausse déclaration. Ils engagent seuls leur responsabilité à l'égard des autres Visiteurs ou Utilisateurs, pour les préjudices subis par ces derniers en raison de la nature inexacte ou trompeuse de ces contenus.

2. Signalement d'un contenu illicite

La Société n'exerce pas de modération en amont sur les messages et contenus mis en ligne par les Utilisateurs, Contributeurs, Porteurs de projet, ou auxquels le Site est susceptible de renvoyer. Elle agit en tant qu'hébergeur au sens de l'article 6 I 2° de la LCEN, et se livre à ce titre à une simple activité de stockage.

Tout Visiteur, Utilisateur, Contributeur ou Porteur de projet doit signaler à la Société tout contenu manifestement illicite, à l'adresse contact@kocoriko.fr.

3. Droit de suppression de contenu et Compte Personnel

La Société se réserve la possibilité de supprimer immédiatement, sans notification préalable et sans indemnités, tout contenu manifestement illicite dont elle a eu connaissance, ainsi que le Compte de tout Utilisateur, Contributeur ou Porteur de projet qui aurait publié le contenu illicite.

F. Responsabilités du Site

Le Site s'engage à fournir le Service conformément aux règles de l'art et aux obligations légales qui sont les siennes. Il est uniquement tenu à une obligation de moyens.

Le Site s'engage à fournir le Service conformément à ses obligations de sécurité et confidentialité prévues par la loi et les règlements applicables.

La responsabilité de la Société ne pourra être engagée, sauf faute lourde ou dol, pour tout acte ou omission, inexécution, exécution partielle ou retard dans l'exécution de ses obligations en relation avec le dommage ou la perte subi directement ou indirectement par l'Utilisateur du fait d'un acte ou d'une omission d'un autre Utilisateur ou de toute autre personne liée à ce dernier.

La Société n'assume aucune mission de conseil auprès des Utilisateurs. A ce titre la Société ne saurait en aucune manière être tenue responsable des conséquences de la Contribution des Contributeurs. En particulier, la Société ne donne aucune recommandation ni ne fournit aucun avis sur les conséquences fiscales pour les Utilisateurs et

les Porteurs de projet. Il conviendra que chaque Utilisateur se renseigne sur ses obligations fiscales découlant de la Contribution et de la collecte des Contributions.

1. Interruption du service, accessibilité du site

Le Site est accessible, autant que faire se peut, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. Alors même que la Société a effectué toutes les démarches nécessaires pour s'assurer de la fiabilité des informations, logiciels et services contenus sur le Site, elle ne saurait être tenue responsable d'erreurs, d'omissions, de virus ou des résultats qui pourraient être obtenus ou être la conséquence d'un mauvais usage de ceux-ci. L'accessibilité au Site ne saurait être considérée comme un manque à une obligation essentielle. La Société ne saurait être tenue responsable des problèmes et incidents techniques pouvant survenir et entraîner un risque de perte de données. La Société n'est en effet tenue qu'à une simple obligation de moyens. Le Visiteur, ou Utilisateur déclare et garantit qu'il connaît parfaitement les caractéristiques et les contraintes d'Internet en acceptant les présentes Conditions Générales.

Le Site se réserve le droit d'interrompre le service, sans encourir de responsabilité, pour assurer les nécessaires prestations de réparation, de maintenance, d'actualisation de données ou d'évolution.

2. Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel recueillies par l'intermédiaire du Site sont obligatoires et ont principalement pour finalité la conclusion et l'exécution du présent contrat, en particulier l'accès aux services disponibles sur le Site, les opérations de paiement et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La Société protège les données personnelles et la vie privée des Utilisateurs et Visiteurs abonnés. Ainsi, le Site a été déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Pour exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, l'Utilisateur ou le Visiteur abonné peut déposer une demande sur le Site à la rubrique Contact.

3. Force majeure

La Société et les Utilisateurs ne seront pas tenus pour responsables, ou considérés comme ayant failli au titre des présentes, en cas de retard ou inexécution, lorsque leur cause est liée à un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français.

G. Dispositions diverses

1. Correspondances et notifications

Les échanges entre la Société et les Utilisateurs se feront principalement par courrier électronique. Conformément aux articles 1316 et suivants du Code Civil, l'écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier. Le courrier électronique est réputé être parvenu 24 heures après l'envoi, sauf si l'expéditeur se voit notifier l'invalidité de l'adresse email.

2. Cookies

Un "cookie" est un bloc de données envoyé à votre navigateur par un serveur web et stocké sur le disque dur de l'ordinateur. Un ou plusieurs " cookies " peuvent être placés de manière anonyme par la Société sur le disque dur de l'ordinateur. Ces cookies ne comportent aucune information à caractère privé, ou qui puisse permettre d'identifier le Visiteur ou l'Utilisateur. Ils permettent simplement à la Société d'améliorer en permanence les services proposés sur le Site dans l'accès aux contenus, de reconnaître le Visiteur ou l'Utilisateur lorsqu'il se connecte au Site, de faciliter la gestion du Site, et ils peuvent être utilisés à des fins statistiques (pages consultées, date et heure des consultations, etc.).

Le Visiteur ou l'Utilisateur est informé qu'il peut s'opposer à leur mise en place en suivant la procédure indiquée sur son navigateur. Néanmoins, l'utilisation du Site pourrait dans ce cas se révéler altérée, voire impossible.

3. Réclamations

Toute réclamation sera traitée dans les meilleurs délais et devra être adressées à :

- par courrier postal : Alpes Finance Participative- kocoriko, 2 avenue du Grésivaudan 38700 CORENC,
- par courrier électronique : contact@kocoriko.fr.

Un accusé de réception sera adressé dans un délai maximum de 10 jours ouvrés.

4. Loi applicable et litiges

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français.

A défaut d'un règlement à l'amiable entre les parties concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation, tout litige sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Grenoble.

5. Divisibilité, intégralité des clauses et renonciation

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales d'Utilisation, sont déclarées nulles ou caduques, la validité des autres stipulations n'est pas remise en cause.

Si la Société ne se prévaut pas, ponctuellement, à l'une des dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation, ne vaut pas renonciation par la Société de s'en prévaloir ultérieurement.

6. Modification et cession

La validité des présentes Conditions Générales d'Utilisation s'applique dès leur publication et cela jusqu'à leur modification par la Société. La Société se réserve le droit de modifier ou supprimer unilatéralement et sans préavis les services proposés sur le Site.

La Société se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales sans préavis en publiant les nouvelles Conditions Générales sur le Site.

Les Utilisateurs seront informés de modifications par courrier électronique. Le fait, pour l'Utilisateur de continuer à utiliser le site après l'information relative à la modification des Conditions Générales emporte acceptation de ces Conditions Générales.

Toutes les informations contenues sur le Site sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, compte tenu de l'interactivité du Site, sans que cela puisse engager la responsabilité de la Société.

La Société se réserve le droit de céder au tiers de son choix tout ou partie de ses droits et obligations ou de se substituer tout tiers pour l'exécution des présentes Conditions Générales, ce que l'Utilisateur accepte sans réserve.

H. Conditions générales d'utilisation du service de paiement S-Money

<http://www.kocoriko.fr/terms/s-money>

Conditions générales d'utilisation du service S-MONEY

Article 0 – Définitions	2
Article 1 – Description du Service S-MONEY	3
Article 2 – Ouverture du Compte de monnaie électronique	3
Article 3 – Chargement du Compte de monnaie électronique	5
Article 4 – Remboursement de la Monnaie électronique	5
Article 5 – Plafonds liés à la réglementation relative à la monnaie électronique.....	5
Article 6 – Ordre de paiement et transfert des fonds	5
Article 7. Compte inactif.....	6
Article 8 – Obligations et responsabilité de l'Utilisateur.....	6
Article 9 – Obligations et responsabilité de S-MONEY	7
Article 10 – Disponibilité du Service.....	8
Article 11 – Convention de preuve.....	9
Article 12 – Entrée en vigueur et durée du Contrat.....	9
Article 13 – Droit de rétractation	9
Article 14 – Modifications du Contrat	9
Article 15 – Résiliation du Contrat.....	10
Article 16 – Réclamation – Médiation	10
Article 17– Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.....	11
Article 18 – Données à caractère personnel	11
Article 19 – Propriété Intellectuelle	11
Article 20 – Secret professionnel.....	12
Article 21 – Loi et langue applicables au Contrat – Tribunaux compétents.....	12

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après le « Contrat ») sont conclues entre S-MONEY, d'une part, et les contributeurs ou les porteurs de projet, d'autre part. Elles viennent compléter les conditions générales d'utilisation de la plateforme de financement participatif sous forme de don kooriko.fr (ci-après le « Site »).

S-MONEY est une société par actions simplifiée au capital de 16 237 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est sis 168 bis-170 rue Raymond Losserand, 75014 Paris (e-mail : contact@s-money.fr).

S-MONEY est agréée en France en tant qu'établissement de monnaie électronique, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09) et inscrite sur la liste des établissements habilités à exercer leurs activités en France, telle que publiée sur le site Internet www.acpr.banque-france.fr. Il est rappelé à cet égard que l'émission de monnaie électronique est une activité réglementée par le Code monétaire et financier.

Le Site s'est rapproché de S-MONEY afin de lui confier la gestion en monnaie électronique de service en ligne de collecte de dons. Dans le cadre du partenariat qui les lie, S-MONEY et le Site ont conclu un contrat de distribution de monnaie électronique.

Tels que définis ci-après, les Utilisateurs du Service S-MONEY parties aux présentes conditions générales sont les contributeurs ou les porteurs de projet mis en relation par l'intermédiaire du Site en vue du financement d'un projet.

Le Contrat passé entre S-MONEY et chacun des Utilisateurs constitue un contrat-cadre de services de paiement au sens du Code monétaire et financier.

Important : avant qu'ils ne concluent le Contrat, S-MONEY attire spécialement l'attention des Utilisateurs sur la nature de l'opération de paiement dont S-MONEY assure l'exécution. La législation monétaire et financière rendant l'opération de paiement indépendante de toute obligation sous-jacente entre le payeur et le bénéficiaire du paiement, les porteurs de projets feront leur affaire personnelle de tout litige avec les contributeurs ou avec le Site, dont S-MONEY demeure absolument étrangère.

L'accès au Service S-MONEY et son utilisation supposent l'acceptation pleine et entière des présentes par les Utilisateurs. Celles-ci restent à tout moment consultables et téléchargeables sur tous supports durables depuis l'Espace personnel des Utilisateurs.

Article 0 – Définitions

Compte de monnaie électronique : compte technique ouvert par S-MONEY au nom de l'Utilisateur sur lequel sont stockées les unités de Monnaie électronique émises ou reçues. Un seul Compte de monnaie électronique est ouvert par Utilisateur. La création de Comptes de monnaie électronique est justifiée par la nécessité de protéger les fonds collectés par l'intermédiaire du Site.

Distributeur : le Site est distributeur de la Monnaie électronique émise par S-MONEY en vertu d'un contrat de distribution de monnaie électronique passé avec celui-ci. La qualité de Distributeur est expressément mentionnée sur le Site conformément à la réglementation.

Espace personnel : espace en ligne réservé à chaque Utilisateur pour utiliser à la fois les fonctionnalités du Site et le Service S-MONEY, accessible sur le Site, par la saisie des identifiants personnels que le Site met à sa disposition.

Monnaie électronique : valeur monétaire qui est stockée sous une forme électronique, représentant une créance sur l'émetteur, qui est émise contre la remise de fonds aux fins d'opérations de paiement et qui est acceptée par une personne physique ou morale autre que l'émetteur. L'émission, la mise à disposition et la gestion de monnaie électronique sont réglementés par le Code monétaire et financier.

Utilisateur : désigne indifféremment le contributeur ou le porteur de projet titulaire d'un Compte de monnaie électronique. Les qualités de contributeur et de porteur de projet, au sens de la réglementation du financement participatif, sont définies par les conditions générales d'utilisation du Site.

Jour ouvrable : désigne un jour au cours duquel soit S-MONEY exerce une activité permettant d'exécuter les opérations qu'elle propose sur les Comptes de monnaie électronique (pour S-MONEY : 7 jours sur 7, 24h sur 24), soit la banque de S-MONEY exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement, c'est-à-dire du lundi au vendredi, sous réserve des jours fériés et des jours de fermeture des systèmes permettant le règlement des opérations de paiement.

Article 1 – Description du Service S-MONEY

Dans le cadre d'opérations de financement participatif sous forme de don exécutées par le Site et qui mettent en relation les porteurs d'un projet déterminé et les personnes souhaitant faire un don à ce projet (ci-après Contributeurs), S-MONEY permet à un Utilisateur de créer un Compte de monnaie électronique en ligne destiné à stocker les fonds donnés et reçus.

Le service rendu par S-MONEY (ci-après le « Service S-MONEY » ou le « Service ») est un service de paiement en monnaie électronique fondé sur l'ouverture de Comptes de monnaie électronique permettant de mobiliser puis de transférer les fonds collectés par l'intermédiaire du Site.

Le rôle de S-MONEY se limite strictement à la gestion en monnaie électronique des flux de paiement liés à des opérations de don, sans que jamais S-MONEY n'intervienne dans celles-ci ni dans les relations entre le Site, les Contributeurs et les porteurs de projet.

Article 2 – Ouverture du Compte de monnaie électronique

2.1. Prérequis techniques

Pour pouvoir utiliser le Service, l'Utilisateur doit impérativement disposer d'équipements (matériels et logiciels), dont il est seul responsable, compatibles avec le Service ainsi que d'une connexion Internet. Les informations relatives aux équipements sont disponibles sur le Site Internet.

L'Utilisateur fait son affaire personnelle de l'évolution ou de la mise à jour des équipements nécessaires à l'utilisation du Service.

2.2. Identification

L'ouverture d'un Compte de monnaie électronique se fait sur la foi des éléments d'identification communiqués par l'Utilisateur au Site. L'Utilisateur garantit strictement S-MONEY de la parfaite exactitude de ces éléments.

L'ouverture d'un Compte de monnaie électronique suppose que l'Utilisateur soit éligible à accéder au Site en fonction de ses conditions générales d'utilisation.

L'Utilisateur garantit strictement S-MONEY, dans le cas d'une utilisation à des fins non professionnelles :

- qu'il est une personne physique majeure, capable et disposant d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour),
- qu'il est domicilié dans l'un des États membres de l'Union européenne (UE) ou partie à l'Espace Economique Européen (EEE),
- qu'il est titulaire d'un compte bancaire ouvert auprès d'un établissement de crédit situé dans l'UE ou l'EEE, et le cas échéant détenteur d'une carte de paiement permettant les transferts de fonds dotée du dispositif 3D Secure, adossée à son compte bancaire.
- que les éléments d'identification qu'il communique à S-MONEY sont exacts et complets.

Dans le cas d'une utilisation à des fins professionnelles :

- qu'il est une personne physique majeure, capable et disposant d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour),
- qu'il est domicilié dans l'un des États membres de l'Union européenne (UE) ou partie à l'Espace Economique Européen (EEE),
- qu'il est titulaire d'un compte bancaire professionnel ouvert auprès d'un établissement de crédit situé dans l'UE ou l'EEE,

- qu'il dispose de toutes les habilitations nécessaires pour utiliser le Site,
- que les éléments d'identification qu'il communique à S-MONEY sont exacts et complets.

S-MONEY pourra recueillir par l'intermédiaire du Site, et dans les conditions fixées à l'article 5 des présentes, un ou plusieurs des documents suivants :

- la copie d'un document officiel en cours de validité comportant la photographie de l'Utilisateur personne physique et un justificatif de domicile de moins de trois (3) mois ou, lorsqu'il est une personne morale, la copie de tout acte ou extrait de registre officiel datant de moins de trois mois et constatant la dénomination, la forme juridique, l'adresse du siège social et l'identité des associés et dirigeants sociaux, ainsi que, le cas échéant, tout document ou justificatif approprié permettant d'identifier le bénéficiaire effectif de la relation d'affaires (nom, prénom, date et lieu de naissance de la personne physique) ;
- la copie d'une pièce justificative supplémentaire permettant de confirmer l'identité de l'Utilisateur personne physique ou du représentant de la personne morale ainsi que les pouvoirs permettant d'engager cette personne morale ;
- les coordonnées du compte bancaire ouvert auprès d'un établissement de crédit situé dans l'UE ou l'EEE permettant les transferts de fonds par virement, propres à exécuter les opérations de remboursement dans le cadre du Service S-MONEY ;
- une copie du RIB pour les personnes morales sera demandée

L'Utilisateur s'engage à fournir tout justificatif nécessaire à la vérification de ses déclarations sur première demande de S-MONEY.

Pendant toute la durée du Contrat, l'Utilisateur doit informer spontanément le Site de tout changement intervenant dans sa situation et pouvant avoir une incidence sur le Service S-MONEY.

L'Utilisateur accepte que S-MONEY puisse lui demander, par l'intermédiaire du Site, à tout moment, des éléments d'identification supplémentaires pour se conformer à la réglementation applicable, notamment en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

S-MONEY se réserve le droit, à tout moment et sans justification :

- de ne pas ouvrir un Compte de monnaie électronique en cas de doute sur l'authenticité des documents d'identification recueillis ou de soupçon de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ;
- de clôturer le Compte et de résilier le Contrat dans de tels cas de figure.

De même, S-MONEY se réserve le droit de fermer le Compte de monnaie électronique et de résilier le Contrat, à tout moment, en cas de fausse déclaration ou de non-respect de l'une des exigences susvisées.

2.3. Enregistrement

L'ouverture en ligne d'un Compte de monnaie électronique par l'Utilisateur suppose que celui-ci, titulaire par ailleurs d'un compte bancaire ouvert auprès d'un établissement de crédit situé dans l'UE ou l'EEE, se soit dûment enregistré sur le Site, selon les règles et conditions déterminées par le Site.

Une fois cette première étape passée, l'ouverture d'un Compte de monnaie électronique exige que l'Utilisateur soit authentifié par la saisie des identifiants personnels attribués par le Site. La saisie de ces identifiants personnels permet de donner un ordre de paiement valable.

Les identifiants personnels constituent un dispositif de sécurité personnalisé au sens du Code monétaire et financier. Ce dispositif, propre à l'Utilisateur et placé sous sa garde, vise à l'authentifier.

L'Utilisateur prend toute mesure raisonnable pour préserver la sécurité du dispositif de sécurité personnalisé. Il informe S-MONEY sans délai aux fins de blocage lorsqu'il a connaissance du détournement ou de toute utilisation non autorisée dudit dispositif.

2.4. Moyens de communication

L'Utilisateur accepte expressément que le Site lui adresse, au nom de S-MONEY, toutes informations relatives au Service par courrier électronique.

Article 3 – Chargement du Compte de monnaie électronique

L'Utilisateur charge son Compte de monnaie électronique du montant voulu par transfert de fonds au moyen de sa carte de paiement à partir de son compte bancaire ouvert dans les livres d'un établissement de crédit situé dans l'UE ou l'EEE.

En contrepartie de cette remise de fonds, S-MONEY émet sans délai des unités de Monnaie électronique pour une valeur nominale égale à celles des fonds collectés.

Les unités de Monnaie électronique émises par S-MONEY représentent des unités de valeur convertibles en euros. S-MONEY n'assure aucun service de change.

Les fonds représentatifs de Monnaie électronique ne constituent pas des fonds remboursables du public au sens de la réglementation bancaire et financière. Ils ne peuvent produire d'intérêts et sont protégés par un cantonnement de ceux-ci dans un compte affecté spécialement à cette fin et ouvert auprès d'un établissement de crédit français. Les fonds collectés ne pourront ainsi jamais servir à régler les dettes de S-MONEY en cas d'insolvabilité et resteront insaisissables par d'éventuels créanciers de la société.

Article 4 – Remboursement de la Monnaie électronique

L'Utilisateur peut obtenir un remboursement de tout ou partie du solde disponible inscrit sur son Compte de monnaie électronique vers un compte bancaire dont il est titulaire dans les livres d'un établissement de crédit situé dans l'UE ou l'EEE et dont il a préalablement enregistré les coordonnées sur son Espace personnel. Le remboursement est effectué à la valeur nominale de la Monnaie électronique.

L'Utilisateur procède à une demande de remboursement et valide l'opération via son Espace personnel.

Dès réception de la demande de remboursement, S-MONEY procède immédiatement au débit du Compte de Monnaie électronique et initie auprès de sa banque le virement correspondant vers le compte bancaire de l'Utilisateur. Le virement est effectué dans un délai d'un (1) Jour Ouvrable à compter de la date de la demande de remboursement, si celle-ci a été reçue avant 14h par S-MONEY, auquel s'ajoute un (1) autre Jour Ouvrable pour la banque de S-MONEY.

Si la demande de remboursement est reçue après 14h durant un Jour Ouvrable ou est présentée un jour qui n'est pas un Jour Ouvrable pour la banque de S-MONEY, la demande de remboursement est réputée avoir été reçue par S-MONEY le Jour Ouvrable suivant.

Article 5 – Plafonds liés à la réglementation relative à la monnaie électronique

La réglementation oblige S-MONEY à vérifier l'identité des Utilisateurs notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme précisé dans l'article 18.

Cette vérification impose la transmission à S-MONEY des pièces justificatives décrites dans l'article 2.2 lorsque le montant total annuel des opérations faites par l'Utilisateur dépasse 2 500 € ou qu'une demande de remboursement porte sur un montant unitaire, ou global au cours de la même année civile, de plus de 1 000 €.

Article 6 – Ordre de paiement et transfert des fonds

L'Utilisateur peut faire jouer son droit inconditionnel à remboursement de la Monnaie électronique tant qu'il n'a pas donné un ordre de paiement en monnaie électronique. Le remboursement de la Monnaie électronique s'opérera alors de manière intégrale, sans frais et sans délai par transfert de fonds sur le compte bancaire du contributeur, à la valeur nominale des unités de Monnaie électronique.

Sans préjudice de son éventuel droit de rétractation, le don fait par le contributeur au porteur de projet est irrévocable. L'opération de paiement (don) sera exécutée que lorsqu'elle aura été acceptée par le porteur de projet, telle que prévue dans les conditions générales d'utilisation du Site.

L'acceptation du don vaut ordre de paiement irrévocable en Monnaie électronique donné par le contributeur à S-MONEY pour le compte du porteur de projet. Si la levée de fonds n'a pas aboutie, S-MONEY annule l'ordre de paiement en monnaie électronique donné par le contributeur. Le contributeur aura le choix de conserver ses unités de Monnaie électronique pour financer un autre projet ou d'en demander le remboursement selon les conditions ci-dessus.

Une fois le don accepté par le porteur de projet à l'issue de la levée de fonds, les fonds représentatifs de Monnaie électronique sont transférés par S-MONEY sur le Compte du porteur de projet. À réception, celui-ci pourra demander à S-MONEY que la Monnaie électronique inscrite sur son Compte lui soit remboursée par transfert de fonds sur son compte bancaire.

Article 7. Compte inactif

Dans le cas d'un compte inactif au sens de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014, le solde créditeur du Compte est maintenu à la disposition de l'Utilisateur pendant les délais légaux.

Article 8 – Obligations et responsabilité de l'Utilisateur

8.1. Obligations générales de l'Utilisateur

Chaque Utilisateur doit utiliser le Service S-MONEY de manière raisonnable et conformément aux lois et règlements en vigueur. Les fonds collectés ne doivent pas servir à financer des activités illicites pouvant donner lieu à des poursuites pénales.

Chaque Utilisateur doit respecter à la fois les conditions générales d'utilisation du Site et le présent Contrat.

8.2. Obligation de sécurité et de vigilance constante

L'Utilisateur fait son affaire personnelle, et demeure exclusivement responsable :

- de l'acquisition, de l'installation, de la connexion, de l'entretien, et plus généralement, de la garde des équipements prévus à l'article 2.1 ;
- de ses identifiants personnels du Site, qu'il détient et conserve à ses risques et périls, l'Utilisateur étant réputé avoir donné son consentement à toutes les opérations effectuées sur son Compte de monnaie électronique au moyen de ceux-ci.

L'Utilisateur est pleinement averti du risque lié à la perte ou au vol de ses identifiants personnels, au piratage de ses équipements ou à tout autre agissement frauduleux permettant une utilisation non autorisée de son Compte de monnaie électronique.

L'Utilisateur s'engage à :

- ne jamais communiquer ses identifiants personnels ou les laisser accessibles à des tiers ;
- les mémoriser, éviter de les noter par écrit et de les rendre accessibles à des tiers à proximité de ses équipements ;
- ne pas laisser ses équipements sans surveillance ;
- sécuriser son ordinateur, sa tablette ou son téléphone mobile au moyen de dispositifs de sécurité conformes à l'état de l'art (verrouillage du téléphone, logiciel anti-virus et anti-espion, firewall, etc.) ;
- avertir immédiatement S-MONEY de tout événement susceptible de provoquer une utilisation abusive, frauduleuse ou non-autorisée de son Compte de monnaie électronique.

8.3. Obligation de vérification

L'Utilisateur doit vérifier l'exécution correcte de ses ordres de paiement, ainsi que la réception effective d'un paiement sur la base des relevés mensuels d'opérations accessibles en ligne sur son Espace personnel.

Ces relevés de compte mensuels font foi et prévalent sur toute autre information relative à des instructions de paiement et à leur exécution par S-MONEY.

En particulier, S-MONEY n'est pas responsable des conséquences résultant de l'envoi frauduleux de messages qui seraient adressés aux Utilisateurs par des personnes non autorisées, et qui contiendraient des informations fausses sur le fonctionnement du Compte de monnaie électronique.

8.4. Demande d'opposition

Lorsqu'il a connaissance de la perte, du vol, du détournement ou de toute utilisation non autorisée de ses identifiants personnels, l'Utilisateur doit formuler immédiatement, auprès de S-MONEY, une demande de blocage de son Compte de monnaie électronique :

- soit en ligne depuis son Espace personnel,
- soit par téléphone en appelant le service clients de S-MONEY au numéro suivant : 0969322282 (service ouvert du lundi au samedi de 9h à 20h),

S-MONEY ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une demande de blocage qui n'émanerait pas de l'Utilisateur.

L'accès à son Compte de monnaie électronique bloqué à la suite d'une demande d'opposition peut toujours être rétabli par l'Utilisateur en suivant la procédure décrite dans son espace personnel.

S-MONEY peut exiger un récépissé ou une copie d'un dépôt de plainte effectué par l'Utilisateur, en cas de vol ou d'utilisation frauduleuse de ses identifiants personnels.

Une trace du blocage effectué par S-MONEY est conservée pendant un délai de dix-huit (18) mois, au cours duquel l'Utilisateur peut en obtenir copie sur demande adressée au service clients de S-MONEY.

8.5. Contestation d'une opération de paiement non autorisée ou mal exécutée

L'Utilisateur doit signaler par lettre recommandée avec accusé de réception au service clients de S-MONEY, sans tarder et au plus tard dans les treize (13) mois suivant la date de débit de son Compte de monnaie électronique, une opération de paiement non autorisée par lui ou qu'il reconnaît avoir effectué, mais prétend que celle-ci n'aurait pas été correctement exécutée par S-MONEY.

Dès lors que S-MONEY a régulièrement mis à disposition de l'Utilisateur ses relevés de compte mensuels, l'Utilisateur est informé que passé le délai susvisé de treize (13) mois prévu par la loi à peine de forclusion, son action sera définitivement irrecevable, que ce soit devant S-MONEY, son médiateur ou les tribunaux compétents.

Article 9 – Obligations et responsabilité de S-MONEY

9.1. Obligation générale

S-MONEY s'engage à fournir le Service conformément aux obligations légales qui sont les siennes et selon les règles de l'art.

S-MONEY est responsable de la bonne exécution des ordres de paiement qui lui sont donnés par les Utilisateurs, dans le respect des conditions posées par la réglementation bancaire et financière. Ainsi, aucune opération de paiement ne peut avoir lieu sans autorisation d'un Utilisateur.

S-MONEY n'est responsable que des fautes commises par elle dans l'exécution de ses propres obligations aux termes du présent Contrat et demeure tiers par rapport aux relations contractuelles nouées entre le Site, les contributeurs et les porteurs de projet, gouvernées par les conditions générales d'utilisation du Site.

9.2. Obligation de sécurité et de confidentialité

S-MONEY s'engage à fournir le Service aux Utilisateurs conformément à ses obligations de sécurité et de confidentialité prévues par la loi et les règlements applicables.

Tous les échanges réalisés dans le cadre du Service sont chiffrés par le protocole SSL. Les coordonnées bancaires des Utilisateurs ne sont jamais transmises entre eux.

9.3. Relevés de compte mensuels

S-MONEY met à disposition de l'Utilisateur un relevé de compte mensuel d'opérations accessible sur son Espace personnel.

Il appartient à l'Utilisateur de conserver ses relevés mensuels d'opérations sous quelque forme que ce soit. L'Utilisateur peut en obtenir gratuitement une copie sur support papier une fois par mois, en formulant sa demande auprès du service clients S-MONEY.

L'Utilisateur peut en outre consulter à tout moment le solde de son Compte de monnaie électronique et les dernières opérations exécutées en se connectant à son Espace personnel.

Par exception, les relevés de compte seront disponibles selon une périodicité annuelle dans le cas d'un compte sans mouvement.

9.4 Exonérations de responsabilité

S-MONEY fournit la solution technique de paiement permettant aux Utilisateurs de recevoir des fonds sur un Compte de monnaie électronique puis d'en demander le transfert par virement sur leur compte bancaire. S-MONEY n'est pas éditrice du Site ni n'est responsable de son contenu. De manière générale, S-MONEY ne saurait se substituer au Site à quelque titre que ce soit. Ainsi, en cas de litige ou de réclamation relative au fonctionnement du Site, l'Utilisateur doit se rapprocher exclusivement du Site.

S-MONEY demeure absolument tiers par rapport aux contrats de vente passés entre les contributeurs et les porteurs de projet, qui font leur affaire personnelle de tout litige pouvant survenir dans ce cadre.

S-MONEY n'est pas responsable d'un dommage de quelque nature que ce soit en cas de survenance d'un cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français, ou en cas de dysfonctionnement des réseaux internet et de télécommunication.

S-MONEY n'est pas responsable d'un dommage de quelque nature que ce soit lié aux mesures qu'elle devrait prendre dans le cadre des obligations légales et réglementaires lui incombant. Par exemple, S-MONEY peut être amenée, au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, à demander une autorisation aux autorités étatiques avant de procéder à une opération, ou à procéder au gel des avoirs d'un Utilisateur, qui seraient susceptibles de provoquer des retards ou des refus d'exécution du Service.

De manière générale, S-MONEY n'est pas tenue d'indemniser les dommages immatériels et/ou indirects (entendus comme les pertes financières, les pertes de revenus ou de chiffres d'affaires, l'atteinte à l'image de marque, les dommages moraux, etc.) qui pourraient résulter de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le Service.

Article 10 – Disponibilité du Service

S-MONEY s'engage à mettre en œuvre les meilleurs moyens pour assurer à l'Utilisateur un accès continu à son Service. Toutefois, S-MONEY ne sera pas responsable en cas d'indisponibilité du Site.

S-MONEY ne sera notamment pas responsable dans les cas non limitatifs suivants :

- les défaillances techniques du Site,
- une coupure de ligne téléphonique ou autre voie de communication,
- une fréquentation intensive du Site et surcharge des systèmes de S-MONEY,
- une coupure de courant.

S-MONEY se réserve le droit d'interrompre son Service, sans encourir de responsabilité, pour assurer les nécessaires prestations de réparation, de maintenance, d'actualisation de données ou d'évolution.

Article 11 – Convention de preuve

L'Utilisateur et S-MONEY reconnaissent la validité et la force probante des courriers électroniques échangés entre eux dans le cadre du présent Contrat, ainsi que de tous enregistrements électroniques conservés par S-MONEY.

L'Utilisateur reconnaît que la saisie de ses identifiants personnels et la validation du dispositif d'authentification vaut souscription au Service S-MONEY et consentement aux opérations qu'il demande sur le Site.

La preuve écrite de toutes les opérations effectuées sur son Compte de monnaie électronique par l'Utilisateur incombe à S-MONEY et peut résulter de tous les documents susvisés qui sont présumés avoir force probante, sauf preuve du contraire apportée par tous moyens par l'Utilisateur.

Article 12 – Entrée en vigueur et durée du Contrat

Le Contrat entre en vigueur à compter de la confirmation par l'Utilisateur de la souscription en ligne au Service S-MONEY par la saisie et la validation de ses identifiants personnels, sous réserve de l'exercice, le cas échéant, de son droit de rétractation Il est conclu pour une durée indéterminée.

Le Contrat reste en vigueur et produit ses pleins et entiers effets nonobstant les changements structurels et juridiques de S-MONEY en cas de fusion, absorption ou scission notamment, avec ou sans création d'une nouvelle entité.

Article 13 – Droit de rétractation

L'Utilisateur, personne physique agissant à des fins non professionnelles ou commerciales, lorsqu'il n'agit pas pour des besoins ou à des fins professionnels, dispose, en vertu du Code de la consommation, d'un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter de la conclusion du Contrat pour exercer leur droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités.

L'Utilisateur est informé que, sauf accord express de sa part recueilli dans son Espace personnel, le Contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation.

Un modèle de formulaire de rétractation peut être renseigné dans l'Espace personnel de l'Utilisateur.

Article 14 – Modifications du Contrat

14.1. Modifications à l'initiative de S-MONEY

S-MONEY se réserve le droit de modifier unilatéralement le Contrat à tout moment.

S-MONEY communiquera par l'intermédiaire du Site à l'Utilisateur, dans son Espace personnel ainsi que par courrier électronique, tout projet de modification au plus tard deux (2) mois avant la date d'entrée en vigueur de celle-ci. L'Utilisateur est réputé avoir accepté la modification s'il n'a pas notifié à S-MONEY, avant la date d'entrée en vigueur, son désaccord. S'il refuse la modification proposée, l'Utilisateur peut résilier le Contrat sans frais.

14.2. Modifications imposées par des textes législatifs ou réglementaires

Toutes dispositions législatives ou réglementaires qui rendraient nécessaire la modification de tout ou partie du Contrat seront applicables dès leur date d'entrée en vigueur, sans préavis. Les Utilisateurs en seront cependant informés dans les conditions ci-dessus.

Article 15 – Résiliation du Contrat

En cas de résiliation du Contrat pour l'une des raisons ci-après, S-MONEY rembourse par virement à l'Utilisateur le solde de son Compte de monnaie électronique, à la valeur nominale des unités de Monnaie électronique, après dénouement des opérations en cours.

La clôture du Compte de monnaie électronique entraîne la désactivation du Service S-MONEY.

15.1. Résiliation à l'initiative de l'Utilisateur

En application de la réglementation monétaire et financière, l'Utilisateur peut résilier à tout moment le Contrat, sans frais, moyennant un préavis de trente (30) jours et demander la clôture de son Compte de monnaie électronique après avoir dénoué toutes les opérations en cours, en suivant les instructions figurant sur son Espace personnel (sur le Site exclusivement). Un courrier électronique lui est envoyé pour confirmer la résiliation.

La résiliation du présent Contrat ne préjuge en rien des relations commerciales en cours entre les contributeurs, les porteurs de projet et le Site.

15.2. Résiliation à l'initiative de S-MONEY

La résiliation du Contrat peut intervenir sans frais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par voie papier, soit par voie électronique à l'adresse postale ou à l'adresse de courrier électronique renseignés lors de la création du Compte de monnaie électronique par l'Utilisateur lors de la souscription au Service, sur l'initiative de S-MONEY après expiration d'un délai de préavis de deux (2) mois.

Toutefois, S-MONEY est dispensée de respecter le délai de préavis et peut procéder immédiatement à la fermeture de son Service en cas de manquement grave de l'Utilisateur à l'une de ses obligations contractuelles.

15.3. Résiliation pour cause de décès

Le décès de l'Utilisateur met fin au Contrat, dès que celui-ci est porté à la connaissance de S-MONEY. Les opérations intervenant à compter du décès sont, sauf accord des ayants droit ou du notaire en charge de la succession, considérées comme n'ayant pas été autorisées. Le compte reste ouvert le temps nécessaire au règlement de la succession et S-MONEY assure le règlement du solde avec l'accord des ayants droit ou du notaire en charge de la succession.

Article 16 – Réclamation – Médiation

Toute demande d'information ou réclamation relative au présent Contrat est à formuler par l'Utilisateur auprès du service clients du Site aux coordonnées indiquées sur le Site, qui transmettra le cas échéant à S-MONEY.

En cas de réclamation et si aucun accord n'a pu être trouvé ou en l'absence de réponse dans le délai de trente (30) jours, L'Utilisateur, personne physique agissant à des fins non professionnelles ou commerciales, peut saisir, par écrit, le médiateur de S-MONEY, chargé de recommander des solutions aux litiges, à l'adresse suivante : Médiateur de l'AFEPAME, 36, rue Taitbout, 75009 Paris.

Le médiateur est tenu de statuer dans un délai de deux (2) mois à compter de sa saisine. La procédure de médiation est gratuite pour l'Utilisateur, qui conserve cependant la charge de ses propres frais, notamment ses frais de déplacement ou liés à la rémunération du conseil qu'il choisirait de s'adjoindre.

Ni S-MONEY, ni l'Utilisateur ne sont tenus de proposer ou de demander la saisine du médiateur avant toute action judiciaire.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où la décision du médiateur ne les satisfait pas, S-MONEY et/ou l'Utilisateur peuvent chacun saisir la juridiction compétente à l'issue de la procédure de médiation.

Article 17– Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Les Utilisateurs sont informés que S-MONEY est assujéti aux obligations de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

S-MONEY est ainsi astreint à des obligations de vigilance (identification des clients et, le cas échéant, des bénéficiaires effectifs de la relation d'affaires ; recueil d'informations relatives à l'objet et à la nature de la relation d'affaires ; exercice d'une vigilance constante sur la relation d'affaires) et de déclaration de soupçon auprès de la cellule de renseignement financier Tracfin.

Les Utilisateurs sont informés que S-MONEY n'exécutera aucune opération et n'établira ni ne poursuivra aucune relation d'affaires si elle ne parvient pas à identifier un client ou à obtenir des informations sur l'objet et la nature de la relation d'affaires.

Les mesures d'identification des clients (KYC) sont prévues à l'article 2.2. des présentes.

Article 18 – Données à caractère personnel

Dans le cadre de la fourniture de son Service, S-MONEY est amenée à recueillir et traiter des données à caractère personnel concernant l'Utilisateur, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur au jour des présentes.

Les données à caractère personnel concernant l'Utilisateur ainsi recueillies sont obligatoires pour pouvoir utiliser le Service S-MONEY. Le refus de communiquer à S-MONEY tout ou partie de ces données personnelles peut entraîner le rejet de la demande de souscription au Service et/ou l'impossibilité de l'utiliser.

Les données personnelles de l'Utilisateur sont principalement utilisées par S-MONEY pour les finalités suivantes : la conclusion et l'exécution du présent Contrat, en particulier les opérations de paiement et de remboursement, l'évaluation et la gestion du risque afin de remplir les obligations légales ou réglementaires, la sécurité et la prévention des impayés et de la fraude, le recouvrement, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires notamment sur requête d'organismes officiels et autorités administratives ou judiciaires dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

L'Utilisateur peut se faire communiquer, obtenir copie, et, le cas échéant, rectifier les données le concernant. Il peut, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement.

Pour exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, l'Utilisateur doit s'adresser par écrit, en joignant impérativement à son envoi une pièce justificative d'identité en cours de validité, à : S-MONEY - Service Clients, 168 bis 170, rue Raymond Losserand, 75014 Paris.

L'Utilisateur est informé que S-MONEY ne sera pas en mesure de faire droit aux demandes de l'Utilisateur d'accéder, de rectifier, de supprimer ou de s'opposer aux traitements de ses données personnelles sans pièce justificative d'identité en cours de validité.

Article 19 – Propriété Intellectuelle

S-MONEY conserve la propriété exclusive des droits attachés au Service S-MONEY, et des noms, marques, noms de domaine, logos ou autres signes distinctifs qu'elle détient et qu'elle exploite dans le cadre de ce Service.

L'Utilisateur reconnaît que leur seul usage au titre du présent Contrat ne lui permet pas de revendiquer des droits de quelque nature que ce soit sur ceux-ci et que le Contrat ne confère aucune cession ou licence de ces droits à son bénéfice.

Article 20 – Secret professionnel

S-MONEY, de même que le Site en sa qualité de distributeur de Monnaie électronique, sont tenus au secret professionnel, conformément à la législation en vigueur.

Cependant, le secret est levé en vertu de dispositions légales, notamment à l'égard de l'administration fiscale, des douanes, de la Banque de France, des organismes de sécurité sociale et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le secret ne peut être opposé à l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale, ainsi que dans le cadre d'une procédure civile lorsqu'un texte spécifique le prévoit expressément.

Conformément aux textes en vigueur, S-MONEY peut partager des informations confidentielles concernant l'Utilisateur, notamment dans le cadre des opérations énoncées ci-après :

- avec des entreprises de recouvrement,
- avec des tiers (prestataires, sous-traitants, etc.) en vue de leur confier des fonctions opérationnelles,
- lors de l'étude ou l'élaboration de tout type de contrats ou d'opérations concernant les Utilisateurs, dès lors que ces entités appartiennent au même groupe que S-MONEY.

S-MONEY pourra encore communiquer des informations couvertes par le secret professionnel au cas par cas et uniquement sur autorisation expresse des Utilisateurs.

Article 21 – Loi et langue applicables au Contrat – Tribunaux compétents

Le présent Contrat est conclu en langue française, qui est la langue choisie et utilisée par les Utilisateurs dans leurs relations contractuelles.

La loi applicable au présent Contrat est la loi française. Les tribunaux compétents sont les tribunaux français, sous réserve des dispositions légales impératives contraires.